

Pratiques et formes littéraires

ISSN : 2534-7683

Publisher : Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités

21 | 2024

Rire des affaires du temps II (1560-1653)

Réinvestissement d'un mandement joyeux français dans un almanach parodique néerlandais : résultats d'une enquête bibliographique

Rozanne Versendaal

 <https://publications-prairial.fr/pratiques-et-formes-litteraires/index.php?id=660>

DOI : 10.35562/pfl.660

Electronic reference

Rozanne Versendaal, « Réinvestissement d'un mandement joyeux français dans un almanach parodique néerlandais : résultats d'une enquête bibliographique », *Pratiques et formes littéraires* [Online], 21 | 2024, Online since 30 août 2024, connection on 22 octobre 2025. URL : <https://publications-prairial.fr/pratiques-et-formes-litteraires/index.php?id=660>

Copyright

CC BY-NC-SA 3.0 FR



ISSUE CONTENTS

Flavie Kerautret

Introduction : Historicités comiques

Hugh Roberts

Coq-à-l'âne et affaires du temps (1565-1622)

Rozanne Versendaal

Réinvestissement d'un mandement joyeux français dans un almanach parodique néerlandais : résultats d'une enquête bibliographique

Sandra Cureau

La Muse normande de David Ferrand, le temps de l'œuvre, l'œuvre du temps (1621-1655)

Flavie Kerautret

Farces et mazarinades. Actualité d'une forme théâtrale comique pendant la Fronde

Jean Leclerc

Contribution de Laurent de Laffemas à la Fronde et au burlesque : des *Feuillantines* à l'*Énéide* « accommodée à l'histoire du temps »

Stella Spriet

Les affaires du temps relatées par Loret dans *La Muse historique* : portée et postérité d'anecdotes en vers burlesques (1650 – 1652)

Corinna Onelli

Traduire la satire : *Il Divortio celeste* et Ferrante Pallavicino en France de 1643 à l'an III

Réinvestissement d'un mandement joyeux français dans un almanach parodique néerlandais : résultats d'une enquête bibliographique

Rozanne Versendaal

OUTLINE

Introduction

Le Mandement de Carême : forme et tradition

Le Mandement de Carême au service du rejet de l'essor de la Réforme

Le Mandement de Carême dans les anciens Pays-Bas

Conclusion

TEXT

Introduction

- ¹ Les ^{xv}^e-^{xvi}^e siècles se caractérisent non seulement par de grands changements sociaux, politiques et religieux, mais aussi par un épanouissement de la culture festive en France et dans les anciens Pays-Bas. Cette culture joyeuse est essentiellement un système d'activités performatives et de coutumes ritualisées visant à renforcer les liens entre groupes et individus¹. Il peut s'agir de représentations théâtrales, de parades, de banquets festifs ou de monologues parodiques qui étaient organisés à des moments-clés dans l'année pour promouvoir l'unité au sein des populations. Ensuite, les textes des pièces et autres souvenirs textuels des festivités étaient imprimés et distribués afin de stimuler un sentiment de cohésion². Le rôle important de cette culture festive est longtemps resté dans l'ombre d'œuvres canoniques, et en particulier de celle de François Rabelais telle qu'elle a été étudiée par Mikhaïl Bakhtine³. Dans son œuvre, Bakhtine suppose qu'il y avait une forte opposition entre la culture des élites et la culture du peuple. Cette dichotomie a, souvent de manière inadéquate, dominé les recherches littéraires et historiques sur la culture festive médiévale et prémoderne jusqu'à aujourd'hui⁴.

En prenant de la distance avec cette opposition bakhtinienne produite dans un contexte spécifique, il nous semble indispensable de mesurer également la force de cohésion et de transmission de la culture festive et des textes joyeux en particulier⁵.

- 2 En effet, de nombreux textes comiques issus de cette culture nous ont été transmis, le plus souvent sous forme imprimée, mais aussi sous forme manuscrite⁶. Plusieurs textes joyeux, dont des textes de théâtre, font allusion à des contextes festifs concrets, voire à une « finalité extérieure », mais restent peu clairs sur ce sujet⁷. En revanche, les mandements joyeux, qui sont des parodies de textes légaux telles que des ordonnances et des édits royaux et épiscopaux, sont émis par différents types d'autorités festives aux moments spécifiques, c'est-à-dire pendant les fêtes liturgiques comme le Carnaval. Cela nous permet parfois de relier des mandements joyeux spécifiques à des célébrations réelles, révélant ainsi que ces textes festifs et parodiques s'inscrivaient effectivement dans un contexte concret et actuel.
- 3 Pour donner une brève définition du mandement joyeux, nous dirons qu'il s'agit d'un acte juridique parodique et performanciel à structure fixe, commençant par une désignation de celui qui l'émet et de ceux à qui il est adressé, se poursuivant par l'énoncé des ordres donnés et d'éventuelles punitions ou récompenses liées à son (non-)accomplissement, et se concluant par une datation et signature rituelles. Un des exemples les plus clairs de ce type d'écrit s'inscrivant dans des contextes de Carnaval peut être fourni par la *Lettre d'escorniflerie*. Il s'agit ici d'un texte adressé aux habitants d'un royaume imaginaire qui sont obligés de préparer leur ville et leurs tavernes pour une fête de Carnaval et d'utiliser leur droit d'escornifler, c'est-à-dire de participer aux banquets sans argent. Si les destinataires de la lettre ne respectent pas les ordonnances mentionnées, ils seront exclus des festivités et de la communauté. Avec ses ordonnances concrètes, la *Lettre d'escorniflerie* se distingue d'une simple lettre missive porteuse d'informations. Nous présentons ci-dessous le texte de ce mandement, avec l'identification des différents éléments formels entre parenthèses⁸ :

Taste Vin [autorité joyeuse], par la grace de Bachus, roy des Pyons, duc de Glace, comte de Gelee, admiral des Vens, connestable de

Froidure, viconte de Frimeulx et de Verglas, damoiseau de Neige. Prince de Gresles, baron de Nul lieu, marquis et seigneur de Vendenges, confesseur de Bouteilles, baptiseur d'Andouilles, conseiller et chambellan de Mal em point [titulature]. A tous ceulx qui ces presentes lettres verront et orront, ne seront sours ne adveugles, salut [salutation, adresse]. Sçavoir faisons [notification, *faire savoir*] a tous nos feaulx seigneurs, cousins et amys, a tous noz vaissaulx et subjectz [...], et en general a toutes gens de meschant gouvernement, et par especial a nostre amy et feal chancelier maistre Tripaut ventru qu'il soit prest et apareillé de presenter et bailler a nostre trescher feal et amy bien veillant Estellembingost, les extenciles de taverne [ordonnance 1] [...]. Et que nostre dit chancelier laisse se present porteur user du privilege d'escorniflerie. Et oultre qu'il boyve une, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit fois a tout le moins et son varlet autant, nommé Briffault car il est homme qu'il le vault. Et estre nostre lieutenant [ordonnance 2]. Item voulons et ordonnons en mandement dessusdit quelque part qu'ilz aillent et qu'ilz trouveront aucunes gens lesquelz se voudront aucunement mesler et user dudit privilege d'escorniflerie, s'ilzn'ont mandement especial et pareil de cestuy, qu'ilz les condamnent a telle amande qu'il leur plaira, car par ces presentes leur en donnons plain pover et puissance [ordonnance 3]. Mandons etcommandons a tous nos subgetz et oultre deffendons par les ordonnances dessusdictes qu'ilz nesoyent si osez ne si hardis d'en prendre denier ne maille, aussi les desgaiger ne aultre pour eulx enleurs noms, sur peine de incarceration de corps et ravissement de biens, et d'estre bany de nostre seigneurie [peines]. Donné a haste a nostre ville de Frimond, chastellenie du Tremblay, et scellé de paste par defaulte de cyre verte, ces octaves saint Jehan, jour des avans de la Toussains, que l'on disoit XIII mille XI cens ou moins. Et de nostre regne la moitié plus qu'il n'en y a [datation]. Ainsi signé pour copie, par maistre Jehan l'ivrongnes, nostre grant conseiller et premier chambellan au grant conseil et chapitre general tenu en l'abbaye de sainte Souffrete, le jour de saint se tu as si prens et de renfort, signé par nostre grant greffier Maunourry, alias Croquepie [signature], commis de par nous a donner la copie de nosdictes lettres a tous nos amez et feaulx bigourdins lesquelz se voudront mesler et entremettre dudit office et stille d'escorniflerie pourvue qu'ilz en facent leur devoir. Fait et passé es presances de Celin Javelle, Thibault Chenevotte, Andre Coullon, Mitis et Mistigris et plusieurs aultres dudit office [témoins].

Finis.

On proclamait probablement les mandements joyeux tels que la *Lettre d'escorniflerie* devant un public, comme on jouait également beaucoup d'autres textes joyeux tels que sermons joyeux, des parodies des sermons, et plaidoiries de *causes grasses*, des procès ludiques joués par des avocats pendant le Carnaval⁹. À cette occasion, on abordait des sujets et des questions qui concernaient la communauté de spectateurs dans son ensemble comme les relations entre hommes et femmes, le mariage, le bon et le mauvais gouvernement et la pauvreté¹⁰, mais il pouvait également s'agir d'une simple invitation pour une fête comme dans le cas de la *Lettre d'escorniflerie*. Cependant, la grande différence entre les mandements joyeux et les autres textes festifs réside dans le lien étroit qui allie les premiers à une actualité réelle, la forme des mandements constituant une stratégie mise en œuvre pour « rire des affaires du temps¹¹ ». Comme les fêtes de l'année, tel que le Carnaval, les mandements joyeux sont récurrents et reviennent tous les ans grâce à leur inscription dans le calendrier ecclésiastique. Ce sont à ce titre des textes mobiles, qui peuvent facilement être réactualisés selon différentes circonstances et qui se prêtent à un commentaire des événements propre à chaque contexte de publication. Au ^{xvi}^e siècle et dans le cadre de commentaires sur l'actualité, il n'était pas rare de republier des textes parodiques et comiques plus anciens et déjà connus, avec des modifications mineures. Dans ce cadre, l'analyse de la matérialité des livres s'avère être une source précieuse d'informations pour appréhender les circonstances de production et de représentation des mandements joyeux. Pour cet article, nous prendrons pour exemple le cas du *Mandement de Carême* qui existe en deux langues, le français et le néerlandais. Le texte français date probablement de la première moitié du ^{xvi}^e siècle et est traduit en néerlandais au milieu ou à la fin de ce siècle¹². L'analyse de ce mandement joyeux en particulier permet ainsi d'étudier l'utilisation d'un même texte plaisant dans deux contextes historiques et linguistiques complètement différents.

- 4 Après la présentation des éditions et manuscrits connus du *Mandement de Carême* et du texte lui-même, nous montrerons dans un premier temps comment la première version de ce *Mandement* s'inscrit avant tout dans le contexte de la Réforme protestante française, et de La Rochelle en particulier, au milieu du ^{xvi}^e siècle.

Puis, nous montrerons comment les aspects bibliographiques et paratextuels permettent d'identifier que ce mandement joyeux fut également imprimé à Amsterdam, dans un almanach parodique qui était probablement constitué par un auteur flamand. Prendre en considération deux aires linguistiques différentes, néerlandophone et francophone, permet non seulement de constater l'existence d'une circulation internationale de ce type de texte, mais aussi d'observer sa disponibilité pour accueillir un discours sur l'actualité, en fonction de différents contextes.

Le Mandement de Carême : forme et tradition

- 5 Selon son titre et la forme adoptée, le *Mandement de Carême* se présente tout d'abord comme une réaction parodique au mandement de Carême officiel, expédié chaque année par l'évêque d'une région spécifique juste avant la période de Carême. Dans la mesure où, à la fin du Moyen Âge et au ^{xvi}^e siècle, l'on parodiait fréquemment les genres les plus connus et les plus communs¹³, le mandement de Carême officiel fournissait un excellent modèle pour un mandement joyeux promulgué pendant la fête du Carnaval. Le mandement de Carême était ainsi un type de texte stéréotypé, obéissant à des règles quasi immuables de longueur et de composition : il s'agit d'une sorte de sermon, d'exhortation qui se termine par un « dispositif », c'est-à-dire le détail des prescriptions matérielles du Carême (jeûne, abstinence, etc.)¹⁴. Comme la *Lettre d'escorniflerie*, le *Mandement de Carême* a donc une structure énonciative rigide. De plus, sa reprise annuelle contribue à son formalisme et à sa ritualisation, ce qui peut expliquer le nombre relativement important de versions parodiques qui ont survécu. Pour illustrer la forme et la structure du *Mandement de Carême*, nous le donnons ici, avec l'identification des éléments de forme entre parenthèses :

Caresme [autorité joyeuse], par la divine clemence, empereur d'Abstinence, roy de la grand Pescherie, des Marestz, Viviers, Estangs, Fosse, Escluses, Fleuves, et toutes Eaues mondaines. Archeduc des Balaines, Esturgeons, Daulphins, Saulmons, Alozes, et Chiens de mer, duc d'Escailleux, Loches, Plies, Vystrés, Moulles,

Hannons, et Grenouilles. Prince des Brochetz, Carpes, Anguilles, Lamproyes, Truites, Perches, Cardons, Tentes, Gouions et tous autres Poissons d'eaues doulces. Conte des Harencs Soretz, Sellerins. Vicomte des Sallades, Cressons, Aulx, Ongons, Vinaigres, et Huilles d'olives. Marquis des Compostz, Cirops, Mielz, Sucades, Avelines, Confitures, Amandes, Raisins, Fignes, et Dates. Baron de Feneul, Rix, Pois, Febves, et autres compositions. Seigneur et grant gouverneur des sobres Collations, et Banquets [titulature], salut [salutation]. Sçavoir faisons [notificatio, *faire savoir*] a tous nos justiciers, officiers et sujetctz, comme payeurs, proviseurs, bouteilliers, despenciers, et tous espritz sains, quelz qu'ilz soient, qu'incontinent ces lettres veues, et suyvant la teneur d'icelles, facent mettre a execution et publier a son de trempe, nostre mandement et edict, c'est assavoir, que voulons et entendons estre bannis et interditz tous ceulx qui ont contrevenu a nostre haultesse et majesté, combien que par force de deniers ilz ayent obtenu confessionnaulx ou remissions de nostre bien aymé, et cousin Alcofribas, et lesquelz de rechef banissons hors de noz regnes et pays, pour certains crimes et delictz par eulx perpetré et commis, avec leurs attiez et complices [ordonnance]. C'est assavoir, Adrian le Bœuf, Denys Moutons, Jean le Veau, Nicolas Jambon, Estienne Sanglier, Jaques le Cerf, Guillaume Chevreau, André Chair sallee, Symon le Cochon, Anthoine le Lievre, Hubert le Connin, Cornille Chapon, Marc Heron, Hugues Canart, Philebert Coq d'Inde, Regnault le Coq, Agnes la Poulle, Laurence la Grue, Noel l'Oïçon, Jean Poussin, Pierre Poulet, Jean Bizet, Robert Faesant, Margot la Perdrix, Allis la Beccasse, Blaise Carbonnade, Fremin Pasté, Henry Saucisse, Ysabeau l'Andeulle, Gillet Boudin, Perrette Fricassee, Mathurin Caillette, Thibault Hetoudeaux, François Pigeonneau, Fiancre l'Alouette, Thoinette la Grine, Samson le Merle, Raoulin Pan, Regné Sercelle. Adam Hachepot, et Quentin l'Œuf. Et plusieurs autres, lesquelz doresnavant s'avacent et entremettent de rompre et enfreindre nosditz status et ordonnances, qui est contre nostredict majesté, chose non a tollerer, ains digne de tresgrand pugnition, pource nous sur ce deuement informé et que ne voulons permettre iceulx oultrages regner en nostre dit pays, villes, villages, bourgades, et tumber en peril, et dangier de leurs consciences. Considerant aussi leur transgression, par l'advis et conseil de nostre bien ayme chancelier, maiste Jean Sans Cervele, Colin Plate Bourse, maistre Thomas Mal Soupé, et Henry l'Affamé, nostre tresorier, et autres de nostre conseil. Pource voulons nostre ordonnance estre tenue et observé, nonobstant oppositions ou appellations quelzconques, jusques au lendemain de Alleluya, car ainsi nous plaist

il estres fait [précisions de l'ordonnance]. Et ou il s'en trouvera par cy après aulcuns deffaillans, qu'ilz soient punis corporellement par nostre grant prevost, maistre Jean Boucher, jusques a ce que mort en ensuyve [peines]. Ainsi signé Caresme, par son secretaire Maigremine, et de nostre regne le trenteseptiesme. Par le conseil [signature et datation]¹⁵.

En toute logique, on s'attendrait à une glorification de la cuisine grasse dans le mandement joyeux contre une invitation au maigre dans le mandement officiel¹⁶. Or, ce *Mandement de Carême* donne une autre image car il contient un message sérieux, malgré l'aspect plaisant dicté par la personnification de Carême et de Carnaval. Le Carême y demeure victorieux et n'est pas nécessairement présenté comme l'ennemi de Carnaval¹⁷. À travers l'énumération dans la titulature, le jeûne et l'abstinence sont ici ironiquement associés à Carême, le « grant gouverneur des sobres collations, et banquets ». Dans la suite du mandement, Carême bannit de son royaume les produits associés à la période de Carnaval, notamment toutes sortes de viandes. Le bannissement de Carnaval et de ses partisans, incarnés par différents types de viandes qui forment des noms de famille, représente de manière symbolique mais non violente le mode de vie des semaines qui viennent après la fête¹⁸. Les énumérations des produits autorisés ou interdits ajoutent au mandement joyeux une dimension mnémotechnique très pratique : elles rappellent ce qu'il faut et ce qu'il ne faut pas manger pendant cette période de jeûne. Dans un contexte festif, il est également possible que les prénoms cités soient des personnes présentes à la fête. En l'absence de tout éclaircissement à ce sujet dans d'autres sources, il faut en rester à l'état d'hypothèse. Ce texte parodie donc de manière intentionnelle le mandement officiel et propose une représentation textuelle de la métaphore de la bataille entre Carnaval et Carême¹⁹.

- 6 Le *Mandement de Carême* que nous étudions ici doit aussi être compris dans une tradition de mandements joyeux qui comprenait des textes soit uniquement français, soit uniquement néerlandais, soit existant dans les deux langues. La liste suivante concerne les éditions du même *Mandement de Carême* tel qu'il existe dans les deux langues aux XVI^e et XVII^e siècles²⁰. Dans cette étude, nous tiendrons compte de ces éditions :

1. « Cy après ensuit une lettres [sic] patente, faisant mention de plusieurs sortes de poissons de la mer, et de plusieurs sortes d'herbes et d'Espiceries », *La Vie admirable du puissant Gargantua*, Paris, Jean Bonfons, 1546. Original non retrouvé.
2. *Les Statuts, loix et ordonnances de l'invincible et tres antique monarque Caresme*, Paris, Guillaume Nyverd, s. d., Paris, Bibliothèque Mazarine, Rés. 41915 (14).
3. *Edict nouveau de Caresme*, s. l., s. n., 1562. Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Gall g 755 k (23).
4. *Edict nouveau de caresme roy de la grande pescherie, des marestz, viviers, estangs, fossez, escluses, fleuves, et de toutes autres eaues mondaines*, s. l., s. n., 1563. Aix-en-Provence, Bibliothèque Méjanes, Rec D 9 (1145).
5. *Placcaet vande Vasten, Rijm almanach ende ghenerale prognosticatie, eewelijckduerende. Met een warachtighe Sommarische beschrijvinghe opde principale stukken die ons in deesen teghenwoordigen ende toekommende tyt sullen wedervaren. Met noch zeckere prophetije van D. Pluymerius van Hans-berghen*, Amsterdam, Barent Adriaensz, 1595, f^{os} B 2 r^o-B 3 r^o. Collection privée, reproduction disponible à la Bibliothèque universitaire d'Amsterdam – Allard Pierson (fig. 1).
6. *Edict nouveau de caresme roy de la grande pescherie, des marests, viviers, estangs, fossez, escluses, fleuves et de toutes autres eaues (sic) mondaines*, Lyon, Robert Pellet et Antoine Roustan, 1611. Grenoble, BM, L.5861 – TMP-0000031326.

Par rapport à la diffusion géographique du texte, on observe que ce *Mandement de Carême* fut d'abord imprimé à Paris en 1546 avant d'être réimprimé en néerlandais à Amsterdam à la fin du xvi^e siècle. Le livre dans lequel le texte français s'insère pour la première fois est malheureusement perdu aujourd'hui, mais nous en connaissons le contenu grâce à une édition ancienne datant du xix^e siècle due au traducteur allemand Gottlob Regis (1781-1854). Il convient maintenant de nous pencher sur le contexte dans lequel cette première version du *Mandement de Carême* a été publiée.

Le Mandement de Carême au service du rejet de l'essor de la Réforme

- 7 La première version du *Mandement de Carême* que nous avons pu retrouver (livre 1 dans la liste ci-dessus, et la version que nous avons citée) se trouve dans le livre *La Vie admirable du puissant Gargantua, ensemble la nativité de son filz Pantagruel, Dominateur des Alterez. Avec les faictz merveilleux du disciple dudit Pantagruel. Ensemble une lettre patente, de nouveau adjoustee. Le tout veu et recorrigé de nouveau*, 1546²¹. Selon la description de cet ouvrage dans l'édition de Gottlob Regis et comme l'indique le titre complet du livre, le *Mandement de Carême* occupe les dernières pages de l'imprimé et a été ajouté à deux récits sur les personnages Gargantua, Pantagruel et un « disciple dudit Pantagruel ». Tous ces textes n'étaient pas de Rabelais lui-même, mais d'un ou plusieurs de ses imitateurs. L'ajout d'un texte bref à la suite de plusieurs autres récits plus longs pouvait faire sens pour la lecture générale du volume et interroge : le texte bref avait-t-il été imprimé uniquement pour compléter les dernières pages du livre ? Ou s'agissait-il d'un ajout structurant, qui pouvait influencer la lecture de l'ensemble du livre ? L'imprimeur Jean Bonfons qui, selon la page de titre, vendait le livre « a Paris en la rue Neuve nostre Dame, a l'Enseigne Saint Nicolas », a probablement décidé de mentionner indirectement le *Mandement de Carême* sur la page de titre du livre par l'expression « une lettre patente », qui renvoyait à un acte législatif émis par une autorité (généralement le roi). Bonfons semble donc vouloir que cet ajout prenne un certain sens dans l'ensemble du livre. Cette pièce supplémentaire donnait probablement un attrait de nouveauté à une réimpression d'un livre déjà publié pour Pierre Sergent à Paris, deux années plus tôt, en 1544, intitulé *La Vie admirable du puissant geant Gargantua*²². En ajoutant un texte à cette simple réimpression, Bonfons pouvait offrir aux clients potentiels quelque chose de nouveau sans grand effort.
- 8 De plus, cette édition a été publiée dans des circonstances particulières par l'imprimeur Jean Bonfons²³. En général, sa production comprend beaucoup de romans de chevalerie (*Bertrand*

du Guesclin, *Les Quatre Fils Aymon*, *Ogier le Danois*). À première vue, le corpus de Bonfons ne comprend donc aucune nouveauté, il s'agit essentiellement d'une production « de seconde main », en fonction d'une stratégie éditoriale prudente et durable. Toutefois, comme l'a récemment montré l'analyse détaillée de son corpus par Maria Colombo Timelli, Bonfons publiait aussi des textes appartenant à une veine romanesque nouvelle, celle de la production des imitateurs de Rabelais²⁴. Ces textes exploitent les genres littéraires dans lesquels Rabelais s'est illustré et témoignent d'une volonté marquée, revendiquée même, d'expansion transfictionnelle de son univers narratif²⁵. *La Vie admirable du puissant Gargantua* est un de ces textes qui s'inscrit dans l'univers rabelaisien, mais qui présente aussi de nombreuses adaptations²⁶. Le *Mandement de Carême* peut également être considéré comme une expansion de l'univers rabelaisien. Par exemple, le texte contient une référence à « nostre bien aymé, et cousin Alcofribas », une partie de l'anagramme « Alcofribas Nasier ». Dans ce cadre, la localisation et la datation du mandement joyeux sont aussi particulièrement intéressantes : « donnee a La Rochelle, le premier jour de mars, mil cinq cens quarante cinq ». Pourquoi l'imprimeur parisien Jean Bonfons ajouterait-il une telle datation au mandement dans sa publication, et surtout dans une telle ville ?

- 9 Dès 1546, La Rochelle est l'un des bastions de la Réforme. La ville devient un lieu de ralliement où se retrouvent tous les chefs protestants²⁷. De son côté, dans les années 1540, Jean Bonfons continue à imprimer des chansons et autres textes catholiques, principalement des ouvrages de dévotion et d'hagiographie et des pièces religieuses²⁸. Ce ne sont pas nécessairement des textes polémiques qui s'opposent à la Réforme, mais il s'agit de textes de piété à destination d'une formation catholique ou de textes de théâtre avec des thèmes religieux. Son soutien à la religion catholique à travers ses publications religieuses donne une idée plus précise de la fonction de l'édition du *Mandement de Carême* à la suite de *La Vie admirable* : Bonfons publie un texte mettant en scène la métaphore de la bataille entre Carnaval et Carême pour possiblement montrer l'opposition des deux religions²⁹. Le catholicisme est représenté par le personnage de Carnaval, tandis que le protestantisme est incarné par le personnage de Carême. Le

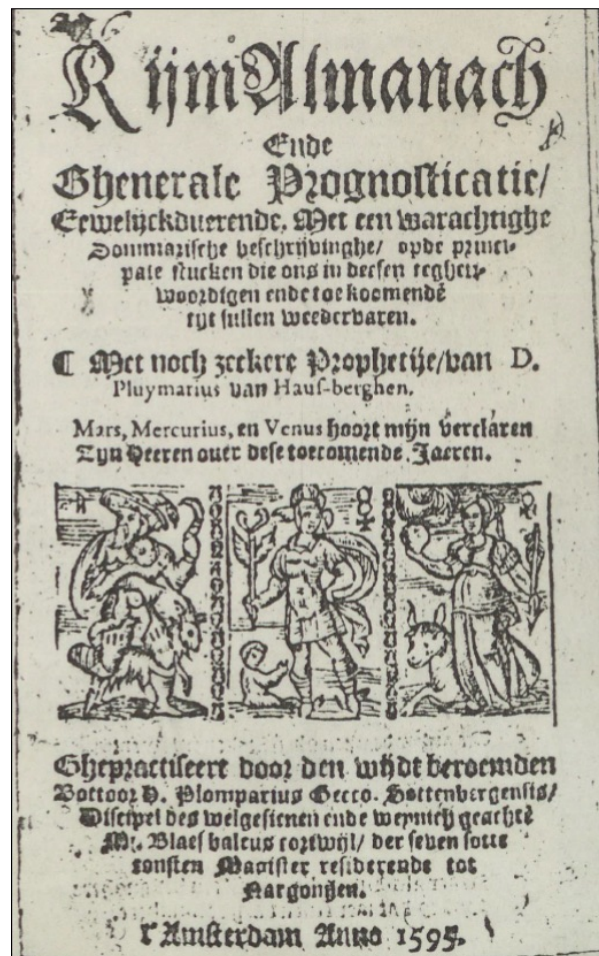
Mandement de Carême montre la façon dont Carême gagne du terrain sur Carnaval, que Carême bannit de son royaume. Avec la publication du *Mandement de Carême*, Jean Bonfons utilise un texte connu (et probablement plus ancien étant donné la circulation des poèmes présentant exactement la même métaphore³⁰) à des fins polémiques, qu'il signale en mentionnant la ville de La Rochelle et l'année 1545 à la fin du mandement. Ainsi, le mandement semble illustrer métaphoriquement la diffusion de la nouvelle religion depuis La Rochelle, bastion de la Réforme, religion qui s'oppose au catholicisme et à ses fêtes de Carnaval³¹. Avec la publication du *Mandement de Carême*, un texte comique, Bonfons commente donc indirectement les affaires de son temps, et surtout l'essor du protestantisme dans certaines villes en France comme à La Rochelle.

- 10 Pour mieux comprendre la réception du *Mandement de Carême*, il serait intéressant de se pencher sur le contenu de *La Vie admirable du puissant Gargantua* et d'y analyser les références à la religion. Cependant, aucun exemplaire de ce texte n'a survécu dans une bibliothèque publique, ni celui de l'édition de 1544 publiée par Alain Lotrain pour Pierre Sergent. En 1939, *La Vie admirable* a été décrite pour la dernière fois par Lucien Scheler, qui avait acquis, en 1938, l'un des seuls exemplaires connus du texte de l'édition de 1544. Scheler mentionne dans sa description que le volume contient encore un troisième texte intitulé *Les Voyages et navigations que fist Panurge disciple de Pantagruel aux isles incognues et estranges de plusieurs choses merveilleuses et difficiles a croire*. Il s'agit ici encore d'un autre texte écrit par un imitateur de Rabelais. Selon Scheler, ce texte sur Panurge est « à peu près semblable à celui des éditions connues », dont le plus célèbre est *Le Disciple de Pantagruel*³². Parmi les chercheurs ayant étudié les différents textes sur Panurge, certains, comme Frank Lestringant, relient ce texte à la critique de l'époque exprimée contre des réformateurs comme Farel ou Calvin³³. Cela peut être vu comme une indication supplémentaire que Bonfons, avec le *Mandement de Carême*, rajoute ce texte à un texte rabelaisien qui représente la nouvelle foi.

Le Mandement de Carême dans les anciens Pays-Bas

- 11 Mais l'histoire du *Mandement de Carême* ne s'arrête pas là, étant donné que le même texte nous est également parvenu à travers un autre livre, publié dans un contexte complètement différent³⁴. On le retrouve en effet dans une traduction néerlandaise, au sein d'un almanach parodique intitulé *Rijm almanach ende ghenerale prognosticatie, eewelijckduerende* (1595), « Almanach en rimes et pronostication générale et éternelle » (livre 5 dans la liste ci-dessus, voir aussi la fig. 1). Cet in-octavo de quarante feuillets comporte trois mandements joyeux : le *Mandement de Carême* qui nous intéresse, un autre mandement joyeux sur l'été et un troisième sur l'hiver. Cet almanach contient également plusieurs autres textes parodiques liés à la scansion du temps, à savoir un calendrier parodique, des pronostications joyeuses et des réflexions ludiques sur le cycle solaire³⁵. Une analyse bibliographique de cet imprimé parodique montre que le *Mandement de Carême* pourrait ici commenter une actualité différente, liée à l'histoire des Pays-Bas méridionaux au ^{xvi}^e siècle.

Fig. 1. Page de titre du *Rijm almanach*.



Source/crédit : Collection privée. Reproduction : Allard Pierson – Bibliothèque universitaire d'Amsterdam.

Le titre complet, tel qu'il figure sur la page de titre du livre, est le suivant :

Rijm Almanach | ende | Ghenerale Prognosticatie, |
eewelijckduerende. Met een warachtighe | sommarische
beschrijvinghe | opde princi- | pale stucken die ons in deesen
teghen- | woordigen ende toekoomenden | tijt sullen weedervaren. |
Met noch zeekere prophetije, van D. | Pluymarius van Haus-berghen.
| Mars Mercurius en Venus hoort mijn verclaren | zijn Heeren over
dese toecomende jaeren ³⁶.

Le *Rijm almanach* fut imprimé à Amsterdam en 1595, comme l'indique la page de titre. L'imprimeur du livre n'est pas mentionné mais, grâce à un détail décoratif du livre (fig. 2), on peut supposer que cette

édition a été publiée par Barent Adriaenszoon, imprimeur-libraire à Amsterdam, actif entre la fin du ^{xvi}^e siècle et le début du ^{xvii}^e siècle³⁷. Néanmoins, il convient d'être prudent dans cette affirmation, car les marques d'imprimerie pouvaient également être échangées entre imprimeurs.

Fig. 2. Détail décoratif utilisé par l'imprimeur Barent Adriaenszoon.



Source/crédit : Collection privée. Reproduction : Allard Pierson – Bibliothèque universitaire d'Amsterdam.

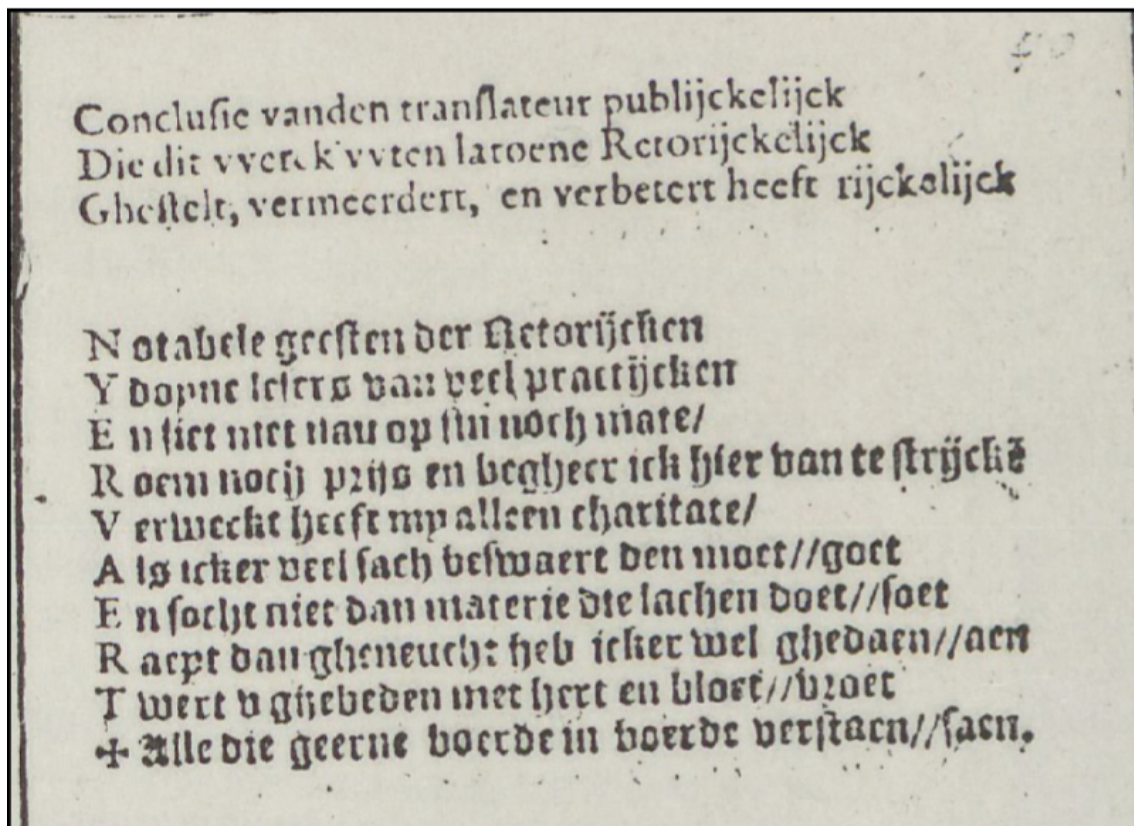
Comme le montre déjà sa page de titre, cette édition du *Rijm almanach* propose une mise en page peu soignée et peu aérée : il est en effet difficile de différencier clairement les différentes parties du texte. La disposition typographique et les deux langues mobilisées dans le livre suggèrent qu'un double public est visé : un texte principal, en lettres gothiques et en langue vernaculaire, destiné à un

public large, fait face à des phrases en latin en lettres romaines, destinées à un public plus averti.

- 12 De plus, la facture du livre et le choix des textes invitent à s'interroger sur le lectorat auquel l'ouvrage était destiné. Comme pour d'autres petits livres parodiques, il est probable que le *Rijm almanach* était vendu à un prix modique. Les acheteurs n'avaient pas besoin de grands moyens financiers pour réaliser ces publications, ce qui rend l'identification du lectorat plus difficile. L'étude d'un des paratextes du livre (fig. 3), la conclusion de l'auteur (qui se présente comme un « traducteur »), offrent cependant une figuration plus précise du public et permet même de discerner le nom de l'auteur. On y retrouve la justification suivante :

Conclusie vanden translateur publijckelijck
Die dit werck uuten latoene Retorijckelijck
Ghestelt, vermeerdert, en verbetert heeft rijckelijck
N otabele geesten der Retorijcken ³⁸
Y doyne lesers van veel practijcken
E n siet niet nau op stu[c] noch mate,
R oem noch prijs en begheer ick hier van te strijcken
V erweckt heeft my alleen charitate,
A ls icker veel sach beswaert den moet, goet
E n socht niet dan materie die lachen doet, soet
R aept dan gheneucht, heb icker wel ghedaen, aen
[]T wert u ghebeden met hert en bloet, vroet
+ Alle die geerne boerde in boerde verstaen, saen ³⁹.

Fig. 3. Conclusion d'auteur du *Rijm almanach*.



Source/crédit : Collection privée. Reproduction : Allard Pierson – Bibliothèque universitaire d'Amsterdam.

L'acrostiche de la deuxième strophe de la conclusion révèle le nom de l'auteur du *Rijm almanach* : Nyervaert. Il pourrait s'agir de Cornelis Dircksz van Niervaert, qui serait l'auteur d'un traité contre la peste datant de 1598 et d'un livre sur l'enseignement du « letterkonst » (art poétique) datant de 1600⁴⁰. L'identification reste cependant douteuse. La seule certitude est que ce Nyervaert a composé ce livre pour les « Notabele geesten der Retorijcken », autrement dit des rhétoriciens appartenant à une chambre de rhétorique. Dans les anciens Pays-Bas, une chambre de rhétorique était une confrérie ou une guilde qui se consacrait spécifiquement à la production et à la représentation de pièces de théâtre ainsi qu'à la pratique de l'écriture et de la lecture publique de textes⁴¹.

13 Mais pourquoi aurait-il besoin de réjouir des rhétoriciens, comme il l'indique dans la suite de la strophe ? La réponse se trouve peut-être dans le choix des textes. Les trois mandements joyeux inclus dans le

Rijm almanach sont probablement des textes d'origine flamande étant donné que deux d'entre eux, les mandements sur l'hiver et sur l'été, évoquent les villes de Bruges, Looveren, Berckem, Anvers, Louvain et Bruxelles⁴². Ces références aux villes des Pays-Bas méridionaux n'ont pas été enlevées par Nyervaert pour la publication du livre à Amsterdam. Ainsi, le *Rijm almanach* suggère que la réutilisation et la réimpression de certains mandements joyeux dans d'autres contextes (dont le *Mandement de Carême*) et pour les besoins très spécifiques du divertissement (« consoler et faire rire ») étaient une pratique courante. De plus, on peut se demander s'il n'y avait pas un autre but que celui-ci revendiqué par l'auteur-traducteur. On peut s'imaginer que l'aspect parodique du *Mandement de Carême* est exploité à de nouvelles fins, pour critiquer la fureur iconoclaste des années 1560 par exemple, ou le siège d'Anvers de 1585. Pendant l'iconoclasme, déclenché à Anvers en 1566 par les protestants, l'intérieur de plusieurs cathédrales dans le sud des Pays-Bas fut détruit afin de purifier les églises. Le siège d'Anvers, qui a lieu du 3 juillet 1584 au 17 août 1585, fut un épisode important dans l'insurrection des Pays-Bas contre Philippe II d'Espagne. La reprise de la ville d'Anvers après le siège par les Espagnols est la dernière grande victoire des armées de Philippe II⁴³. Ces deux événements, liés à la lutte entre catholiques et protestants, ont poussé de nombreux habitants des Pays-Bas méridionaux à émigrer vers le nord. Un texte parodique comme le *Mandement de Carême*, dans lequel le conflit entre les deux religions est représenté par les personnages de Carnaval et de Carême, est donc redevenu d'actualité dans le contexte néerlandais.

- 14 Concernant la réception, nous ignorons la nature du lectorat réel dans la mesure où nous ne disposons d'aucunes traces ou annotations. Les rhétoriciens constituent néanmoins un lectorat idéal. Si l'on prend au sérieux l'hypothèse selon laquelle les lecteurs furent membres d'une chambre de rhétorique, s'agirait-il alors ici des rhétoriciens d'Amsterdam, étant donné le lieu d'impression du livre ? Dans ce cas, Nyervaert a pu lui aussi être membre d'une chambre de rhétorique. Il est également possible que cet auteur ait composé ce livre pour des rhétoriciens flamands qui vivaient à Amsterdam après les troubles ayant frappé les Pays-Bas méridionaux dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Après le siège, beaucoup de marchands,

d'artisans et d'hommes littéraires du Sud des Pays-Bas s'installèrent effectivement à Amsterdam⁴⁴. Afin de divertir ses compatriotes, Nyervaert a peut-être sélectionné un certain nombre de textes plaisants, dont trois mandements joyeux, avant de les confier à un nouvel imprimeur. Cela expliquerait notamment la conservation des noms de lieux flamands, pour rappeler les origines et des lieux connus de ces exilés. Pour l'imprimeur Adriaenszoon, il pouvait s'agir d'un moyen de vendre facilement ces livres, puisque le public visé connaissait déjà les textes contenus dans le recueil. On sait que les réfugiés lettrés avaient fondé leur propre institut littéraire ou chambre de rhétorique à Amsterdam, 't Wit Lavendel (la Lavande Blanche). Dans la mesure où l'on ne trouve pas de références à cette chambre dans le *Rijm almanach* de manière explicite, l'hypothèse que le *Rijm almanach* ait pu circuler dans 't Wit Lavendel demeure à confirmer.

Conclusion

- 15 Dans cet article, nous avons illustré que les mandements joyeux peuvent, par leur nature parodique et performancielle, offrir un commentaire unique sur les affaires du temps tout en invitant à une participation festive réelle. De plus, cet article met en lumière l'importance de considérer la matérialité des textes. Certains mandements joyeux, comme le *Mandement de Carême*, avec sa structure formelle et son actualisation annuelle, s'inscrivent dans des préoccupations et événements contemporains religieux et politiques, tout en traversant des frontières linguistiques et géographiques. L'une des stratégies que les auteurs et les imprimeurs-libraires du xvi^e siècle mettaient en œuvre était la republication de mandements parodiques plus anciens. Certains de ces textes, comme le *Mandement de Carême*, pouvaient ainsi être vendus dans des contextes bien différents, en l'occurrence comme un supplément à un texte rabelaisien qui fait référence aux tensions religieuses entre catholiques et protestants à La Rochelle en 1546 ou comme une réflexion sur les troubles ayant frappé les Pays-Bas méridionaux dans la seconde moitié du xvi^e siècle. L'étude de ce cas illustre que certains écrits, y compris des textes festifs comme le *Mandement de Carême*, ont pu circuler dans différentes parties de l'Europe, où ils attireraient toujours de nouveaux lecteurs.

NOTES

- 1 Katell Lavéant et Cécile De Morrée, « Introduction », 2^e partie : *eaed.* (dir.), *Les festivités joyeuses et leur production littéraire : pratiques parodiques en scène et en textes, en France et en Europe (xvi^e-xviii^e s.)*, *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 37, 2019, p. 275-283, DOI [10.4000/crm.17343](https://doi.org/10.4000/crm.17343).
- 2 Pour quelques exemples des études explorant ces activités joyeuses, voir Katell Lavéant, « Obscène chevauchée ? Théâtre, charivari et présence féminine dans la culture joyeuse à Lyon au milieu du xvi^e siècle », *Revue d'histoire du théâtre*, 269 : *Scènes de l'obscène*, Estelle Doudet et Martial Poirson (dir.), 2016, p. 21-32 ; Katell Lavéant, « Stratégies de l'oral et de l'écrit dans les spectacles des Conards de Rouen », dans Christine Ferlampin-Acher et Fabienne Pomel (dir.), *Encyclopédique Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Denis Hüe*, Classiques Garnier, 2021, p. 257-269 ; Rozanne Versendaal, « La fonction de la mise en scène de l'abbaye joyeuse dans le mandement joyeux français (xvi^e siècle) », 2^e partie : *Les festivités joyeuses*, *op. cit.*, *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* (CRMH), 37, 2019, p. 417-438, DOI [10.4000/crm.17577](https://doi.org/10.4000/crm.17577).
- 3 Mikhaïl Bakhtine, *L'Œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, trad. Andrée Robel, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des idées », 1970.
- 4 Sur les raisons pour lesquelles la dichotomie de Bakhtine est problématique pour l'étude des textes comiques, voir Marie Bouhaïk-Gironès, « Oublier Bakhtine pour comprendre le théâtre médiéval ? », dans Ursula Bähler, Valérie Cangemi et Alain Corbellari (dir.), *Le Savant dans les lettres*, Presses universitaires de Rennes, « Interférences », 2014, p. 235-246, DOI [10.4000/books.pur.52876](https://doi.org/10.4000/books.pur.52876).
- 5 C'est l'une des principales conclusions du projet *Uncovering Joyful Culture : Parodic Literature and Practices in and around the Low Countries (Thirteenth-Seventeenth Centuries)*, mené par Katell Lavéant (université d'Utrecht), financé par une subvention VIDI accordée par la NWO (Nederlandse Organisatie voor Wetenschappelijk Onderzoek / Organisation néerlandaise pour la recherche scientifique), pour la période 2015-2022. La thèse de doctorat de Rozanne Versendaal, intitulée *Le Mandement joyeux et la culture joyeuse en France et dans les anciens Pays-Bas (xv^e-xvii^e siècles)* et soutenue en 2022 à l'université d'Utrecht, sous la dir. de H. E. de Swart,

Katell Lavéant et Jelle Koopmans, faisait partie de ce projet. Elle peut être consultée sur le site de la bibliothèque universitaire d'Utrecht, DOI [10.33540/1320](https://doi.org/10.33540/1320). Par la suite, abrégée en MJCJ.

6 Sur ce mélange de supports, voir R. Versendaal, MJCJ, p. 45-53.

7 C'est ce qu'affirment par exemple Jelle Koopmans, Marie Bouhaïk-Gironès et Katell Lavéant par rapport aux sotties françaises dans leur « Introduction générale », dans *Recueil des sotties françaises*, t. I, éd. Jelle Koopmans, Marie Bouhaïk-Gironès et Katell Lavéant, Paris, Classiques Garnier, « Bibliothèques du théâtre français », 2014, p. 17-18.

8 Le texte est parfois légèrement raccourci pour en faciliter la lecture. Le texte complet se trouve dans : Jean-Claude Aubailly, *Deux Jeux de Carnaval de la fin du Moyen Âge*, Genève, Droz, 1978, p. 101 et dans : R. Versendaal, MJCJ, p. 396-397.

9 Sur les sermons joyeux et leur théâtralité, voir Jelle Koopmans, « La parodie en situation. Approches du texte festif de la fin du Moyen Âge », *Cahiers de recherches médiévales*, 15, 2008, p. 87-98, DOI [10.4000/crm.5603](https://doi.org/10.4000/crm.5603) ; sur les causes grasses, voir Estelle Doudet, « Plaidoyer, entre pratique oratoire et fiction dramatique (1450-1550) », dans Géraldine Cazals et Stéphan Geonget (dir.), *Les Recueils de Plaidoyez à la Renaissance. Entre droit et littérature*, Droz, « Cahiers d'humanisme et Renaissance », 2018, p. 39-57.

10 R. Versendaal, MJCJ, p. 259-376.

11 J. Koopmans, « La parodie en situation. », art. cité.

12 Pour les éditions critiques des deux textes, voir R. Versendaal, MJCJ, p. 390-391 (texte français) et p. 456-457 (texte néerlandais).

13 Martha Bayless, *Parody in the Middle Ages. The Latin Tradition*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1996, p. 7.

14 Sur le mandement, voir Olivier Guyotjeannin, Jacques Pycke et Benoît-Michel Tock, *Diplomatique médiévale* [1993], Turnhout, Brepols, « L'atelier du médiéviste », 2006. Sur le mandement de Carême, voir Michel Lagrée, « Chapitre xv. Mandements de Carême à Rennes au ^{xix}^e siècle. Langage et histoire », dans *Religion et modernité. France, ^{xix}^e-^{xx}^e siècles*, Presses universitaires de Rennes, « Histoire », 2003, p. 203, DOI [10.4000/books.pur.11103](https://doi.org/10.4000/books.pur.11103).

15 Gottlob Regis, *Garguanta und Pantagruel. Aus dem Französischen verdeutscht, mit Einleitung und Anmerkungen, den Varianten des zwenten*

Buchs von 1533, auch einem noch unbekannten Garguanta, Leipzig, Johannes Ambrosius Bartholomeus, 1841, p. CXLVIII-CXLIX. Voir aussi R. Versendaal, MJCJ, p. 390-391.

16 La glorification de la cuisine grasse trouve ses origines dans le poème *La Bataille de Caresme et de Charnage*, qui date du XIII^e siècle. Voir aussi *La Bataille de Caresme et de Charnage*, éd. Grégoire Lozinski, Paris, Champion, « Bibliothèque de l'École des hautes études. Sciences historiques et philologiques », fasc. 272, 1933.

17 Pour une étude de ce paradoxe, voir Martine Grinberg et Sam Kinser, « Les combats de Carnaval et de Carême. Trajets d'une métaphore », *Annales*, 38-1, 1983, p. 65-98, DOI [10.3406/ahess.1983.411039](https://doi.org/10.3406/ahess.1983.411039).

18 R. Versendaal, MJCJ, p. 180-181.

19 M. Grinberg et S. Kinser, « Les combats de Carnaval et de Carême », art. cité, p. 65-98.

20 Pour un aperçu des deux autres branches des *Mandements de Carême* (uniquement en français ou en néerlandais), voir R. Versendaal, MJCJ, p. 386-388.

21 Ce titre complet n'apparaît pas dans l'USTC (Universal Short Title Catalogue), mais est mentionné dans Jacques-Charles Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, Paris, Sylvestre Librairie, 1843, p. 1040-1041.

22 *La Vie admirable du puissant geant Gargantua*, Paris, Alain Lotrain pour Pierre Sergent, 1544. USTC 14961.

23 Sur cet éditeur, voir Annie Charon, « Jean Bonfons, libraire parisien, et l'illustration des romans de chevalerie », dans *Le Livre et l'image en France au XVI^e siècle*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1989, p. 57-74 ; Renaud Adam, « Tracing Lost Editions of Parisian Printers in the Sixteenth Century : The Case of Jean Bonfons and his Widow », *The Library*, 21-3, 2020, p. 328-342.

24 Maria Colombo Timelli, « Jean Bonfons, passeur de textes », *Studi Francesi*, 188 (LXIII | II), 2019, p. 284-300, DOI [10.4000/studifrancesi.18390](https://doi.org/10.4000/studifrancesi.18390).

25 Sur Rabelais et la transfictionnalité, voir Christine Arsenault, « Les "Singes de Rabelais" : transfictionnalité et postérité littéraire de l'œuvre rabelaisienne (1523-1619) », thèse de doctorat sous la dir. de Mireille Huchon et Claude La Charité, université Paris-Sorbonne et université du Québec à Rimouski, 2015.

26 *Ibid.*, p. 397-398.

27 Joseph Lecler, *Histoire de la tolérance au siècle de la Réforme*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 467-469.

28 Nous citons, à titre d'exemple, les ouvrages suivants, qui étaient certainement imprimés par Bonfons dans la même période que *La Vie admirable du puissant Gargantua : Le Mystere de Griselidis, marquis de Saluses, par personnaiges*, Paris, Jean Bonfons, 1547 ; *Le Jeu et mystere de la Sainte Hostie, par personnages*, Paris, Jean Bonfons, 1546 et *Le Purgatoire saint Patrice*, Paris, Jean Bonfons, 1548. Pour la production entière de Jean Bonfons, en activité entre 1543 et 1568, voir l'article de R. Adam, « Tracing Lost Editions of Parisian Printers », art. cité.

29 De cette manière, on ajoute une nouvelle dimension à la métaphore de la bataille entre Carnaval et Carême. Le catholicisme est représenté par le Carnaval, tandis que le protestantisme est incarné par Carême. Ce mode de représentation prend de plus en plus d'importance dans la seconde moitié du ^{xvi}^e siècle, avec pour point culminant les peintures des Pays-Bas méridionaux. Voir par exemple le tableau *Het gevecht tussen Carnaval en Vasten* d'un successeur du peintre Jheronimus Bosch (Jérôme Bosch), Utrecht, Museum Catharijneconvent.

30 Voir par exemple l'édition critique de ce poème français datant du ^{xiii}^e siècle et mettant en scène cette métaphore : *La Bataille de Caresme et de Charnage*, *op. cit.*

31 Jean-Marc Chouraqui, « Le “combat de Carnaval et de Carême” en Provence du ^{xvi}^e au ^{xix}^e siècle », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 32-1, 1985, p. 117-118, DOI [10.3406/rhmc.1985.1310](https://doi.org/10.3406/rhmc.1985.1310).

32 Lucien Scheler, « Rabelaesiana : une édition non décrite des *Chroniques Admirables du Puissant Roy Gargantua* », *Humanisme et Renaissance*, 6-2, 1939, p. 221-226. Pour l'édition du *Disciple de Pantagruel*, voir *Le Disciple de Pantagruel (Les Navigations de Panurge)*, éd. Guy Demerson et Christiane Lauvergnat-Gagnière, Paris, Nizet, 1982.

33 Frank Lestringant, « Une liberté féroce : Guillaume Reboul et *Le Nouveau Panurge* », dans Isabelle Moreau et Grégoire Holtz (dir.), « *Parler librement* » : *La liberté de parole au tournant du ^{xvi}^e et du ^{xvii}^e siècle*, Lyon, ENS Éditions, 2005, p. 117-131, DOI [10.4000/books.enseditions.168](https://doi.org/10.4000/books.enseditions.168).

34 Pour une transcription du texte néerlandais, voir R. Versendaal, *MJCI*, p. 456-457.

35 Pour une description détaillée du contenu de l'almanach parodique, voir Paul Vriesema, « Over spotters, schelmen en een nonnenklooster (Aantekeningen bij enkele teruggevonden volksboeken) », *Spektator. Tijdschrift voor Neerlandistiek*, 9, 1979-1980, p. 517-533.

36 Traduction française du titre (nous traduisons) : « Almanach en rimes et une Pronostication Générale et éternelle. Avec des descriptions véridiques et concises sur les pièces principales que nous rencontrerons au présent et à l'avenir. Avec encore une prophétie de D. Pluymarius de Hausberghen. Mars, Mercure et Vénus sont les Seigneurs de ces années à venir, écoutez ma déclaration ». Ce livre se trouve dans une collection privée. Tous les textes et images du *Rijm almanach* mentionnés dans cet article viennent d'une reproduction du livre fournie par la Bibliothèque universitaire d'Amsterdam – Allard Pierson. Nous remercions en particulier Esther Ten Dolle, bibliothécaire à la Bibliothèque universitaire d'Amsterdam – Allard Pierson.

37 Cette attribution est basée sur l'analyse de la typographie, ainsi que sur l'analyse du détail décoratif de la page A 2 v^o du *Rijm almanach* (fig. 2). Le même détail décoratif fut utilisé dans d'autres livres imprimés par Barent Adriaenszoon à la fin du xvi^e siècle. Voir par exemple Martinus Wentelsaus, *Proportionale, ghesolveerde tafflen van intrest vande kusting-brieven, ofte rente brieven*, Amsterdam, Barent Adriaenszoon, 1594, Bibliothèque universitaire d'Amsterdam – Allard Pierson, 976F26 :1 ; Simon Stevin, *Tafelen van interest, midtsgaders de constructie der selver*. Bibliothèque universitaire d'Amsterdam – Allard Pierson, 976F26 :2. Voir aussi Ernst Wilhelm Moes et Combertus Pieter Burger, *De Amsterdamsche boekdrukkers en uitgevers in de 16^e eeuw*, Amsterdam, C. L. van Langenhuysen, 1910, p. 281-322 ; Hendrik Vervliet, *Sixteenth-Century Printing Types of the Low Countries*, Leyde / Boston, Brill, 1968.

38 Nous soulignons les premières lettres de chaque vers.

39 Traduction française de la conclusion (nous traduisons) : Conclusion publique du translateur / Qui a ce livre, du latin des rhétoriciens, / Établi, alimenté et largement amélioré. / Esprits notables des rhétoriciens, / Lecteurs idoines de beaucoup de pratiques, / N'étudiez pas précisément les pièces ni leur nombre. / Je ne souhaite pas recevoir de gloire ni de prix, / La seule charité m'a poussé. / Car je n'ai pas cherché des sujets qui attristent, / J'ai seulement cherché des matières qui font rire. / Je vous l'offre avec mon cœur, avec mon sang, / + À tous ceux qui aiment les histoires légères.

- 40 On a retrouvé le nom de Cornelis Dircksz van Niervaert dans le répertoire des auteurs inconnus de Jan Izaäc van Doorninck et Aafke de Kempnaer : *Vermomde en naamlooze schrijvers opgespoord op het gebied der Nederlandsche en Vlaamsche letteren*, Amsterdam, B. M. Israël, 1970, p. 80. Il est l'auteur présumé des livres suivants : *Tractaet teghen de pestilentie*, Utrecht, Herman II van Borculo, 1598. La Haye, KB, pfl 1057a ; *Oprecht onderwys van de letter-konst*, s. l., s. n., 1600. Aucun exemplaire connu.
- 41 Nous empruntons cette définition à Anne-Laure Van Bruaene : *Om beters wille : rederijerskamers en de stedelijke cultuur in de Zuidelijke Nederlanden (1400- 1650)*, Amsterdam University Press, 2008, p. 18.
- 42 Sur ces origines flamandes des textes, voir R. Versendaal, *MJCJ*, p. 232-233. Pour les références aux villes, voir les textes des deux autres mandements : *ibid.*, p. 453-454 et p. 459-460.
- 43 Sur l'iconoclasme dans les anciens Pays-Bas, voir Peter Arnade, *Beggars, Iconoclasts, and Civic Patriots: The Political Culture of the Dutch Revolt*, New-York, Cornell University Press, 2018.
- 44 Sur ces événements, voir Gustaaf Asaert, 1585 : *de val van Antwerpen en de uittocht van Vlamingen en Brabanders*, Tielt, Lannoo, 2004.

ABSTRACTS

Français

Dans cet article, nous proposons de montrer comment l'analyse de la matérialité du livre s'avère être une méthode efficace pour appréhender les circonstances de production de « mandements joyeux » (des parodies d'ordonnances royales ou épiscopales) imprimés au ^{xvi}^e siècle, alors que celles-ci demeurent souvent très floues et difficiles à cerner. Nous prendrons comme exemple le mandement joyeux intitulé le *Mandement de Carême*. Nous démontrons tout d'abord comment les aspects bibliographiques et paratextuels permettent d'identifier que ce mandement joyeux fut probablement imprimé en 1546, pendant la Réforme, en France et à La Rochelle en particulier. Puis, nous montrons l'utilité de prendre en compte deux aires linguistiques différentes, néerlandophone et francophone, afin de mieux comprendre l'actualité dissimulée dans ces textes. En effet, le *Mandement de Carême* se retrouve aussi dans le *Rijm almanach ende ghenerale prognosticatie, eewelijckduerende* (1595) (« Almanach en rimes et pronostication générale et éternelle »), imprimé environ une décennie après les difficultés religieuses et politiques ayant frappé les Pays-Bas méridionaux dans la seconde moitié du ^{xvi}^e siècle. Cet

article met ainsi en lumière la circulation des mandements joyeux à une échelle européenne et l'existence d'un échange international de ces écritures comiques qui s'appuyaient sur le réinvestissement d'un même texte dans un autre contexte.

English

In this article, I will show how material bibliography proves to be an effective method for apprehending the circumstances of production of “mandements joyeux” (parodies of royal or episcopal ordinances) printed in the 16th century, while these circumstances often remain very unclear and difficult to pin down. I will take as an example the mandement joyeux entitled the *Mandement de Carême*. I will first demonstrate how bibliographical and paratextual aspects of the mandement allow us to identify that this mandement joyeux was printed in 1546, during the Reformation in France and in La Rochelle in particular. Then, I will show the interest of taking into account two different linguistic areas, Dutch-speaking and French-speaking, in order to better understand the actuality hidden in these texts. Indeed, the *Mandement de Carême* is also found in the *Rijm almanach ende ghenerale prognosticatie, eewelijckduerende* (1595) (“Almanac in rhyme and a general and eternal prognostication”), printed following the religious and political difficulties that had hit the southern Low Countries in the second half of the 16th century. This article thus highlights the circulation of the mandement joyeux on a European scale and the existence of an international exchange of these parodic or comic writings that was based on the reinvestment of the same text in another context.

INDEX

Mots-clés

bibliographie matérielle, chambre de rhétorique, culture joyeuse, histoire de la traduction, mandement joyeux, Réforme

Keywords

material bibliography, chamber of rhetoric, joyful culture, history of translation, mandement joyeux, Reformation

AUTHOR

Rozanne Versendaal

Université d'Utrecht, Pays-Bas

IDREF : <https://www.idref.fr/283488182>